

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION : 14 DÉCEMBRE 2018

N°2018-08-16

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 48
Conseillers votants : 46

Dont pouvoirs : 4

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 20 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Montmérac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre – **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe – **BARRET** : M. CHATELIER Dominique – **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky – **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale – **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick – **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard – **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc – **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel – **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique – **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc – **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick – **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe – **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie – **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel – **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre – **VIGNOLLES** : M. BOBE Patrick.

Pouvoirs :

M. CHAUVIN Thierry (Bécheresse) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoit (Barbezieux)
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
Mme DELPECH de MONTGOLFIER (Barbezieux) a donné pouvoir M. BOBE Philippe (Barbezieux)
Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme GARD Patricia (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme GARNEAU Janine (Chillac), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. PETIT Bernard (Oriolles), M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet), Mme MARTINEAU Françoise (Saint-Félix)

Etaient excusés :

M. PROVOST Jean-Jacques (Barret), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais), M. HUGUES Jacky (Touvérac).

N°16 - Objet : Candidature à l'appel à projet Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques (NOTT)

Rapporteur : Madame la Vice-présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication

Madame la Vice-présidente explique aux conseillers que, dans le cadre de ses compétences, la Région Nouvelle Aquitaine a récemment lancé un appel à projet ouvert aux collectivités locales portant sur la « Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques » (NOTT).

La Région, à travers ce dispositif, souhaite soutenir des projets partagés à l'échelle de territoires touristiques pertinents, dotés d'une maîtrise collective des compétences tourisme. C'est pourquoi les Communautés de Communes 4B Sud Charente et Lavalette Tude Dronne, en collaboration avec l'Office de Tourisme de Pôle Sud Charente, répondent collectivement à cet appel à projet. Ces 3 entités souhaitent saisir cette opportunité pour mettre en place une véritable dynamique commune en faveur de la consolidation et du développement touristique du territoire Sud Charente. Cette candidature s'inscrit dans une démarche de travail en commun qui existe depuis plusieurs années au travers, notamment, du Pays Sud Charente.

L'appel à projet se construit autour d'orientations majeures :

- La **professionnalisation** des personnels des institutions publiques du tourisme et des prestataires touristiques
- La **qualification de l'offre** touristique du territoire
- La définition d'une **stratégie numérique** partagée
- Le **soutien aux offices de tourisme** dans l'évolution de leurs missions, l'amélioration de l'accueil des clientèles et dans l'optimisation de leurs ressources

Afin d'y répondre, un dossier de candidature va être déposé début 2019 (dernière session), en concertation avec l'Office de Tourisme de Pôle et les deux Communautés de Communes. Ce dossier est structuré autour d'un diagnostic territorial et touristique et d'une stratégie envisagée à l'échelle du Sud Charente dont découle un plan d'actions cohérent, en faveur du développement touristique.

L'appel à projet ouvre des droits à des mesures d'accompagnement de la Région, pour une durée d'engagement de 3 ans. Les taux de financement varient selon le type d'actions mises en œuvre, de 30% à 80% des dépenses éligibles inscrites au plan d'actions. Aussi, il est primordial que notre territoire s'inscrive dans cette démarche afin de bénéficier d'un accompagnement et de financements sur les futures actions menées par l'OTP pour les 2 CdC.

Madame la Vice-présidente précise que la gouvernance du projet serait assurée par un comité de pilotage regroupant les élus et les techniciens des deux Communautés de communes, l'Office de Tourisme de Pôle, ainsi qu'éventuellement tout autre partenaire utile (Le Pays Sud-Charente, associations...).

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'élaboration d'une réponse à l'appel à projet NOTT ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 21 DEC. 2018
Publié ou notifié le : 21 DEC. 2018
Touvérac, le 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 21 décembre 2018

le Président,
Jacques CHABOT.

Par délégation,
François MONTEZIN
Directeur

